

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 9 AVRIL 2015**

---

**OBJET : COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT.**

---

Référence Service : PRM/DAJA/SAS-

Rapporteur : **M. Frédéric LACAS**

---

L'an deux mille quinze et le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Etaient Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Sandrine DAUGAS, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Dominique GUIFFREY, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Annie SCHMITT, Catherine VANDROY, Nourredine ABID, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Michel MOULIN, Daniel PAREDES, Claude PATIN, Alain SENEGAS, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

**Etaient absents et avaient donné procuration :**

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL à Jean-Michel DU PLAA,  
Perrine PELAEZ à Benoit D'ABBADIE,  
Laurence RUL à Michel HERAIL,  
Florence TAILLADE à Jacques GRANIER,  
Elie ABOUD à Daniel PAREDES,  
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,  
Henri CABANEL à Roselyne PESTEIL.

**Etaient absents :**

Mesdames et Monsieur les Conseillers Communautaires

Ariane DESCALS SOTO, Agnès JULLIAN, Philippe ROUGEOT.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

---

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux articles L 5211.10 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en application des délibérations du Conseil Communautaire en date des 28 avril et du 23 octobre 2014 donnant délégation au Président pour une partie de ses attributions, je vous rends compte des décisions prises récemment, conformément aux tableaux joints en annexe.

Le Conseil prend acte,  
Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour expédition conforme,  
Le Président,

Frédéric LACAS  
Président de la Communauté d'Agglomération  
Béziers Méditerranée  
Maire de Sérignan

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 9 AVRIL 2015**

---

**QUESTION n° 15.54**

---

**OBJET : ADHÉSION À UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE ET L'ACHEMINEMENT D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ NATUREL ET AUTRES ÉNERGIES ET LA FOURNITURE DE SERVICES ASSOCIÉS.**

---

Référence Service : PRM/DAJA/SMAR-

Rapporteur : **M. Pascal RESPLANDY**

---

L'an deux mille quinze et le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Etaient Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Sandrine DAUGAS, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Dominique GUIFFREY, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Annie SCHMITT, Catherine VANDROY, Nourredine ABID, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Michel MOULIN, Daniel PAREDES, Claude PATIN, Alain SENEGAS, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

**Etaient absents et avaient donné procuration :**

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL à Jean-Michel DU PLAA,  
Perrine PELAEZ à Benoit D'ABBADIE,  
Laurence RUL à Michel HERAIL,  
Florence TAILLADE à Jacques GRANIER,  
Elie ABOUD à Daniel PAREDES,  
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,  
Henri CABANEL à Roselyne PESTEIL.

**Etaient absents :**

Mesdames et Monsieur les Conseillers Communautaires

Ariane DESCALS SOTO, Agnès JULLIAN, Philippe ROUGEOT.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la directive européenne, relative aux règles communes pour le marché intérieur de l'électricité, reprise par la loi du 7 décembre 2010 dite loi « Nome », à partir de 2015, les tarifs réglementés de vente de gaz naturel et d'électricité disparaissent progressivement pour les sites professionnels, dont les bâtiments publics, selon le calendrier suivant :

- au 1<sup>er</sup> janvier 2015, bâtiments dont la consommation de gaz naturel dépasse 200 000 kWh par an,
- au 1<sup>er</sup> janvier 2016, bâtiments dont la consommation de gaz naturel dépasse 30 000 kWh par an,
- au 1<sup>er</sup> janvier 2016, bâtiments dont la puissance électrique souscrite dépasse 36 kVA (tarifs jaunes et verts).

La suppression de ces tarifs réglementés concerne toutes les personnes publiques et tous les organismes publics ou privés, pour la quasi-totalité de leurs bâtiments et installations.

Pour les acheteurs publics, la mise en concurrence devient donc obligatoire pour tous les sites correspondant aux seuils ci-dessus et impose de recourir aux procédures prévues par le Code des marchés publics afin de sélectionner les prestataires (articles L.331-4 et L.441-5 du Code de l'énergie).

Pour faciliter les démarches de ses adhérents et des autres acheteurs publics ou acheteurs exerçant des missions d'intérêt général, le syndicat départemental d'énergies de l'Hérault (Hérault Énergies) propose de constituer un groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel, d'électricité et autres énergies, et la fourniture de services associés sur son territoire.

Hérault Énergies propose d'exercer la mission de coordonnateur du groupement, chargé de l'attribution des accords cadres et marchés subséquents. La commission d'appel d'offres est celle du coordonnateur.

Les modalités d'adhésion et de retrait au groupement de commande sont les suivants :

- Le groupement est institué à titre permanent, mais chaque membre est libre de se retirer du groupement avant l'attribution des accords-cadres et marchés subséquents. Aucun membre ne pourra se retirer avant l'expiration des accords-cadres et marchés auxquels il a pris part,
- La mission de coordonnateur est exclusive de toute rémunération. Toutefois le coordonnateur est indemnisé des frais afférents au fonctionnement du groupement par une participation financière versée par les membres et calculée sur la base de la consommation annuelle de référence de l'année 2013, de l'ensemble des points de livraison électricité, gaz ou autre énergie du membre :

– Accord-cadre et premier marché subséquent :

- Pour une consommation supérieure à 100 Mwh/an : participation MWh x 0,50 €  
Pour la Communauté d'Agglomération l'estimation de consommation est de 2 779 MWh/an, soit une participation de 1400€.

La participation de chaque membre est plafonnée à 5 000 €.

– Marchés subséquents suivants :

- Consommation supérieure à 100 Mwh/an : participation MWh x 0,25 €  
Pour la Communauté d'agglomération l'estimation de consommation étant de 2 779 MWh/an, soit une participation de 700€.  
La participation de chaque membre est plafonnée à 2 500 €.

Toutefois, le coordonnateur ne devant en aucun cas faire de bénéfice avec les participations des membres du groupement, la participation définitive de chaque membre est calculée au prorata des dépenses réellement réalisées par le coordonnateur.

Considérant que la Communauté d'Agglomération a des besoins en matière d'achat d'énergie et de fournitures de services associés,  
Cosidérant que cette démarche permet d'optimiser le coût,

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'adhérer au groupement de commande pour «la fourniture et l'acheminement d'électricité, de gaz naturel et autres énergies, et la fourniture de services associés», constitué par le syndicat départemental d'énergies de l'Hérault (Hérault Énergies),
- d'autoriser Monsieur le Président, à signer l'acte constitutif du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- d'autoriser le Président d'Hérault Énergies, en sa qualité de coordonnateur, à signer et notifier les accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune, (la communauté, le syndicat...) sera partie prenante,
- d'autoriser Monsieur le Président à transmettre au coordonnateur les données de consommation des sites alimentés dans les énergies souhaitées,
- de donner mandat au coordonnateur pour collecter les données de consommation auprès notamment des distributeurs et fournisseurs,
- d'autoriser l'exécution, avec la ou les entreprises retenue(s), des accords-cadres et marchés subséquents dont la Communauté d'Agglomération sera partie prenante,
- d'autoriser l'engagement à régler les sommes dues au titre des accords-cadres et marchés subséquents dont la Communauté d'Agglomération sera partie prenante et à les inscrire préalablement à son budget,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

Nombre de Conseillers en exercice :	65
Présents :	55
Absents :	3
Représentés :	7
Suffrages exprimés :	62
Pour :	62
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS  
Président de la Communauté d'Agglomération  
Béziers Méditerranée  
Maire de Sérignan

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 9 AVRIL 2015**

---

**QUESTION n° 15.55**

---

**OBJET : MODIFICATION DU PROCÈS VERBAL DES BIENS MIS À DISPOSITION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE BÉZIERS.**

---

Référence Service : PRM/DFIN/-

Rapporteur : **M. Robert GELY**

---

L'an deux mille quinze et le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Etaients Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Sandrine DAUGAS, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Dominique GUIFFREY, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Annie SCHMITT, Catherine VANDROY, Nourredine ABID, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Michel MOULIN, Daniel PAREDES, Claude PATIN, Alain SENEGAS, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

**Etaients absents et avaient donné procuration :**

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL à Jean-Michel DU PLAA,  
Perrine PELAEZ à Benoit D'ABBADIE,  
Laurence RUL à Michel HERAIL,  
Florence TAILLADE à Jacques GRANIER,  
Elie ABOUD à Daniel PAREDES,  
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,  
Henri CABANEL à Roselyne PESTEIL.

**Etaients absents :**

Mesdames et Monsieur les Conseillers Communautaires

Ariane DESCALS SOTO, Agnès JULLIAN, Philippe ROUGEOT.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

---

Mesdames, Messieurs,

L'arrêté préfectoral du 29 juin 2006 a prononcé l'extension des compétences de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM) à « l'enseignement, de la musique, de la danse et de l'art dramatique ».

Les articles L.5211-5-III et L1321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoient expressément que le transfert de compétence des communes aux EPCI entraîne de plein droit le transfert des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice ainsi que l'ensemble des droits et obligations qui y sont attachés.

Dans ce cadre, un procès verbal en date du 30 mai 2008 a acté la mise à disposition des locaux de la commune de Béziers à la CABM, ainsi que son annexe relative à l'inventaire des biens meubles. Or, le document annexé à ce procès-verbal est un inventaire physique des biens mis à disposition qui ne correspond pas à l'inventaire comptable. Ainsi, la commune de Béziers et la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée ne peuvent procéder aux écritures de régularisation de leur inventaire. Pour finaliser le transfert comptable des biens mis à disposition, il convient donc d'actualiser la liste des biens annexée au procès-verbal.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'approuver le remplacement de l'inventaire des biens du conservatoire de Béziers mis à disposition par la commune de Béziers à la CABM,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	55
Absents :	3
Représentés :	7
Suffrages exprimés :	62
Pour :	62
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS  
Président de la Communauté d'Agglomération  
Béziers Méditerranée  
Maire de Sérignan



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 9 AVRIL 2015**

---

**QUESTION n° 15.56**

---

**OBJET : MISE À DISPOSITION DES BIENS RELATIFS À L'AIRE DE GRAND PASSAGE À SÉRIGNAN.**

---

Référence Service : PRM/DFIN/-

Rapporteur : **M. Robert GELY**

---

L'an deux mille quinze et le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Etaients Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Sandrine DAUGAS, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Dominique GUIFFREY, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Annie SCHMITT, Catherine VANDROY, Nourredine ABID, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Michel MOULIN, Daniel PAREDES, Claude PATIN, Alain SENEGAS, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

**Etaients absents et avaient donné procuration :**

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL à Jean-Michel DU PLAA,  
Perrine PELAEZ à Benoit D'ABBADIE,  
Laurence RUL à Michel HERAIL,  
Florence TAILLADE à Jacques GRANIER,  
Elie ABOUD à Daniel PAREDES,  
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,  
Henri CABANEL à Roselyne PESTEIL.

**Etaients absents :**

Mesdames et Monsieur les Conseillers Communautaires

Ariane DESCALS SOTO, Agnès JULLIAN, Philippe ROUGEOT.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

---

Mesdames, Messieurs,

L'arrêté préfectoral n°2014-1-488 a entériné le transfert de la compétence « création, gestion et entretien des aires permanentes d'accueil et de grand passage des gens du voyage » à la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM).

Les articles L.5211-5-III et L1321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoient expressément que le transfert de compétence des communes aux EPCI entraîne de plein droit le transfert des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice ainsi que l'ensemble des droits et obligations qui y sont attachés.

Dans ce cadre, il convient d'établir la mise à disposition à titre gratuit des biens relatifs à l'aire de grand passage des gens du voyage de la commune de Sérignan à la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'approuver la mise à disposition des biens relatifs à l'aire de grand passage des gens du voyage de la commune de Sérignan à la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée.

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	55
Absents :	3
Représentés :	7
Suffrages exprimés :	62
Pour :	62
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS  
Président de la Communauté d'Agglomération  
Béziers Méditerranée  
Maire de Sérignan

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 9 AVRIL 2015**

---

**QUESTION n° 15.57**

---

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2015 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1.**

---

Référence Service : PRM/DFIN/-

Rapporteur : **M. Robert GELY**

---

L'an deux mille quinze et le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Etaient Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Dominique GUIFFREY, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Annie SCHMITT, Catherine VANDROY, Nourredine ABID, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Michel MOULIN, Daniel PAREDES, Claude PATIN, Alain SENEGAS, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

**Etaient absents et avaient donné procuration :**

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL à Jean-Michel DU PLAA,  
Perrine PELAEZ à Benoit D'ABBADIE,  
Laurence RUL à Michel HERAIL,  
Florence TAILLADE à Jacques GRANIER,  
Elie ABOUD à Daniel PAREDES,  
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,  
Henri CABANEL à Roselyne PESTEIL.

**Etaient absents :**

Madame et Monsieur les Conseillers Communautaires

Agnès JULLIAN, Philippe ROUGEOT.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

---

Mesdames, Messieurs,

Afin de régulariser une erreur de tiers dans le cadre de l'émission de titres, il convient d'effectuer le virement de crédits suivant :

<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>						
Service	Chap/Art	Op/ AP	DEPENSES		RECETTES	
			Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
SSI	70/7083- Locations diverses				10 897,00 €	
SSI	67/673-Titres annulés sur exercice antérieur		10 897,00 €			

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'adopter la décision modificative n°1 pour le budget principal 2015,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers en exercice :	65
Présents :	56
Absents :	2
Représentés :	7
Suffrages exprimés :	63
Pour :	63
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS  
Président de la Communauté d'Agglomération  
Béziers Méditerranée  
Maire de Sérignan

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 9 AVRIL 2015**

---

**QUESTION n° 15.58**

---

**OBJET : VOTE DU TAUX DE LA COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES, DES TAUX DES TAXES MÉNAGES ET DES TAUX DE TAXE D'ORDURES MÉNAGÈRES POUR L'ANNÉE 2015.**

---

Référence Service : PRM/DFIN/-

Rapporteur : **M. Robert GELY**

---

L'an deux mille quinze et le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Étaient Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Annie SCHMITT, Catherine VANDROY, Nourredine ABID, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Michel MOULIN, Daniel PAREDES, Claude PATIN, Alain SENEGAS, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

**Étaient absents et avaient donné procuration :**

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL à Jean-Michel DU PLAA,  
Laurence RUL à Michel HERAIL,  
Florence TAILLADE à Jacques GRANIER,  
Elie ABOUD à Daniel PAREDES,  
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,  
Henri CABANEL à Roselyne PESTEIL.

**Était absent :**

Monsieur le Conseiller Communautaire

Philippe ROUGEOT.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

---

Mesdames, Messieurs,

L'administration fiscale a notifié à la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée les données fiscales suivantes pour l'année 2015 (état 1259 FPU) :

	<b>NOTIFICATIONS BASES 2015</b>	<b>NOTIFICATIONS PRODUITS ET REVERSEMENTS 2015</b>	<b>Rappel : taux 2014</b>	<b>PRODUITS 2015 à taux constants par rapport à 2014</b>
<b>Cotisation Foncière Economique</b>	38 959 000 €		34,41%	13 405 792 €
<b>Cotisation sur la valeur ajoutée</b>		6 675 886 €		6 675 886 €
<b>Taxe sur surfaces commerciales</b>		2 003 881 €		2 003 881 €
<b>Impôt forfaitaire s/ ent. De réseaux</b>		491 933 €		491 933 €
<b>TOTAL IMPOTS ECONOMIQUES</b>				<b>22 577 492 €</b>
<b>Taxe Habitation</b>	155 190 000 €		12,80%	19 864 320 €
<b>Taxe sur le Foncier bâti</b>	150 062 000 €		2,58%	3 871 600 €
<b>Taxe sur le Foncier non bâti</b>	2 238 000 €		3,19%	71 392 €
<b>Produit taxe additionnelle sur le foncier non bâti</b>		392 135 €		392 135 €
<b>TOTAL IMPOTS MENAGES</b>				<b>24 199 447 €</b>
<b>TOTAL</b>				<b>46 776 939 €</b>
<b>Allocations Compensatrices</b>				2 121 332 €
<b>TOTAL</b>				<b>48 898 271 €</b>
<b>Garantie individuelle de ressources</b>				-3 771 910 €
<b>TOTAL PRODUITS FISCAUX (hors TEOM)</b>				<b>45 126 361 €</b>

L'administration fiscale a également notifié à la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée :

1) Les bases d'imposition prévisionnelles suivantes relatives à la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) instituée par l'EPCI pour l'année 2015 (état 1259 TEOM) :  
Compte tenu du lissage des taux sur 8 ans approuvé en conseil communautaire du 13 octobre 2011 intégrant la mise en place de la collecte sélective fin 2012 (taux moyen pondéré porté à 12,3%), les taux de TEOM 2015 par commune sont les suivants :

	<b>Rappel Taux 2014</b>	<b>Rappel Bases 2014</b>	<b>PRODUITS TEOM 2014</b>	<b>NOTIFICATIONS BASES TEOM 2015</b>	<b>Taux 2015</b>	<b>PRODUITS TEOM 2015</b>
--	---------------------------------	------------------------------	-------------------------------	--	----------------------	-------------------------------

BEZIERS	12,17%	103 594 983 €	12 606 836 €	104 948 721 €	12,19%	12 793 249 €
SAUVIAN	13,95%	3 187 671 €	444 680 €	3 315 785 €	13,62%	451 610 €
SERIGNAN	14,70%	6 916 432 €	1 016 716 €	7 265 083 €	14,22%	1 033 095 €
VALRAS-PLAGE	11,65%	13 026 307 €	1 517 565 €	13 154 095 €	11,78%	1 549 552 €
VILLENEUVE-LES-BEZIERS	12,33%	5 032 525 €	620 510 €	5 143 989 €	12,32%	633 739 €
<b>TOTAL TEOM</b>		<b>131 757 918 €</b>	<b>16 206 307 €</b>	<b>133 827 673 €</b>		<b>16 461 246 €</b>

2) Les bases d'imposition prévisionnelles suivantes relatives à la TEOM perçue par l'EPCI en lieu et place du SMICTOM de Pézenas pour l'année 2015 (état 1259 TEOM).

Le produit de TEOM attendu par le SMICTOM étant de 2 354 198 €, le taux 2015 de TEOM reste stable (14,05%), par rapport au taux 2014, soit :

	<b>NOTIFICATION BASES TEOM 2015</b>	<b>Taux 2015</b>	<b>PRODUIT TEOM 2015</b>
COMMUNES RELEVANT DU SMICTOM	16 755 860 €	14,05%	2 354 198 €
<b>TOTAL TEOM</b>	<b>16 755 860 €</b>		<b>2 354 198 €</b>

Ce produit de TEOM est intégralement reversé au SMICTOM, sans impact sur l'équilibre budgétaire de la CABM.

Soit, considérant les taux d'imposition de l'ensemble des taxes perçues par la CABM (hors produit reversé au SMICTOM), le montant total des recettes fiscales s'élèverait à 61 587 607 €, soit + 187 905 € par rapport au montant inscrit au budget primitif 2015.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- de maintenir les taux des 4 taxes constants par rapport à 2014, soit de voter les taux d'imposition 2015 suivants:

- Taux de cotisation foncière économique (CFE) : 34,41%
- Taux de Taxe d'Habitation (TH) : 12,80%
- Taux de Taxe foncier bâti (TFB) : 2,58%
- Taux de Taxe foncier non bâti (TFNB) : 3,19%

- de retenir les taux de TEOM correspondant à une durée de lissage de 8 ans, soit pour chacune des zones:

- Béziers : 12,19%
- Sauvian : 13,62%
- Sérignan : 14,22%
- Valras-Plage : 11,78%
- Villeneuve-Les-Béziers : 12,32%

- de retenir un taux de TEOM concernant la zone du SMICTOM de Pézenas égal à : 14,05%,

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	58
Absents :	1
Représentés :	6
Suffrages exprimés :	37
Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	27

Le Conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés,

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS  
Président de la Communauté d'Agglomération  
Béziers Méditerranée  
Maire de Sérignan



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 9 AVRIL 2015**

---

**QUESTION n° 15.59**

---

**OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS 2015.**

---

Référence Service : PRM/DRH/-

Rapporteur : **M. Alain ROMERO**

---

L'an deux mille quinze et le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Etaient Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Annie SCHMITT, Catherine VANDROY, Nourredine ABID, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Michel MOULIN, Daniel PAREDES, Claude PATIN, Alain SENEGAS, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

**Etaient absents et avaient donné procuration :**

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL à Jean-Michel DU PLAA,  
Laurence RUL à Michel HERAIL,  
Florence TAILLADE à Jacques GRANIER,  
Elie ABOUD à Daniel PAREDES,  
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,  
Henri CABANEL à Roselyne PESTEIL.

**Etait absent :**

Monsieur le Conseiller Communautaire

Philippe ROUGEOT.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

---

Mesdames, Messieurs,

L'évolution de la Communauté d'Agglomération et du cadre réglementaire nécessite la mise à jour régulière du tableau des emplois afin de doter les services de moyens humains adaptés.

## Pôle Ressources et Moyens

L'emploi de gestionnaire des marchés publics vacant depuis juillet 2014, était un emploi de rédacteur principal de 1ère classe (cat. B). Le jury de recrutement a retenu pour cet emploi un agent titulaire du grade d'adjoint administratif de 2ème classe (cat. C). Dès lors, il convient de transformer le poste de rédacteur principal de 1ère classe en poste d'adjoint administratif de 2ème classe afin de procéder au recrutement. Le tableau des emplois est ainsi modifié.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'adopter le tableau des emplois 2015 de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée tel que modifié et joint en annexe à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	58
Absents :	1
Représentés :	6
Suffrages exprimés :	64
Pour :	64
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS  
Président de la Communauté d'Agglomération  
Béziers Méditerranée  
Maire de Sérignan

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 9 AVRIL 2015**

---

**QUESTION n° 15.60**

---

**OBJET : ZAC LES PORTES DE SAUVIAN : AGRÉMENT À LA SEBLI POUR LA CESSION DU LOT 14.**

---

Référence Service : DGEE/DDE/SIERI-

Rapporteur : **M. Alain BIOLA**

---

L'an deux mille quinze et le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Etaient Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Annie SCHMITT, Catherine VANDROY, Nourredine ABID, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Michel MOULIN, Daniel PAREDES, Claude PATIN, Alain SENEGAS, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

**Etaient absents et avaient donné procuration :**

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL à Jean-Michel DU PLAA,  
Laurence RUL à Michel HERAIL,  
Florence TAILLADE à Jacques GRANIER,  
Elie ABOUD à Daniel PAREDES,  
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,  
Henri CABANEL à Roselyne PESTEIL.

**Etait absent :**

Monsieur le Conseiller Communautaire

Philippe ROUGEOT.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

---

Mesdames, Messieurs,

L'article 20 du Traité de Concession d'Aménagement de la ZAC Les Portes de Sauvian, intervenu entre la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée et la SEBLI, stipule que le concessionnaire notifie à la collectivité publique cocontractante, en vue de recueillir son accord, les noms et qualités des attributaires ou constructeurs ainsi que le programme de construction envisagé, le prix et les modalités de paiement.

Conformément à ces dispositions, la SEBLI sollicite l'agrément de la CABM pour la vente suivante :

Situation géographique du lot :

Lot : n°14

Superficie : 1 100 m<sup>2</sup> – Surface de plancher maximum autorisée : 385 m<sup>2</sup>

Prix du lot : 60 500 € HT (soit 55 € HT/m<sup>2</sup>)

Acquéreur :

SCI MCPI Patrimoine – 18 rue du Chardonnay – 34410 SAUVIAN

Gérant : M. Patrick CUARTERO - SIRET : 80976121600013 et APE : 6820B

Ou toute personne physique ou morale qu'il lui plaira de substituer

Programme : Acquisition d'une emprise foncière pour la construction d'un bâtiment de 385 m<sup>2</sup> de surface de plancher maximum avec atelier et bureaux.

Utilisateur : MTI (Méca Technic Industrie) et IPC Maintenance Industrielle – 855 000 € de Chiffre d'Affaires 2014

Activité : maintenance et mécanique industrielle

Nombre d'emplois actuels : 8 – Nombre de nouveaux emplois prévus à 3 ans : 3

Modalités de Paiement :

15% à la signature du compromis de vente, solde à la signature de l'acte authentique.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'agréer la cession du lot n°14, situé ZAC Les Portes de Sauvian, dont les conditions sont définies ci-dessus, à l'acquéreur ci-avant désigné ou à tout organisme susceptible de s'y substituer,

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers en exercice :	65
Présents :	58
Absents :	1
Représentés :	6
Suffrages exprimés :	64
Pour :	64
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS  
Président de la Communauté d'Agglomération  
Béziers Méditerranée  
Maire de Sérignan

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 9 AVRIL 2015**

---

**QUESTION n° 15.61**

---

**OBJET : CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE FLUVIAL AVEC VOIES NAVIGABLES DE FRANCE (VNF).**

---

Référence Service : PRM/DMSI/SMUN-

Rapporteur : **M. Alain BIOLA**

---

L'an deux mille quinze et le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Etaient Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Annie SCHMITT, Catherine VANDROY, Nourredine ABID, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Michel MOULIN, Daniel PAREDES, Claude PATIN, Alain SENEGAS, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

**Etaient absents et avaient donné procuration :**

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL à Jean-Michel DU PLAA,  
Laurence RUL à Michel HERAIL,  
Florence TAILLADE à Jacques GRANIER,  
Elie ABOUD à Daniel PAREDES,  
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,  
Henri CABANEL à Roselyne PESTEIL.

**Etait absent :**

Monsieur le Conseiller Communautaire

Philippe ROUGEOT.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

---

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du déploiement de son réseau communautaire très haut débit, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée a réalisé des travaux sur les emprises du domaine de VNF ("Voies navigables de France"), aux abords du Canal du Midi et du quai Cousteau à Béziers. Lors des travaux réalisés en génie civil traditionnel des fourreaux PEHD 26/32 ont été posés sur un linéaire d'environ 442m.

Conformément à la convention annexée, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée doit s'acquitter d'une redevance globale annuelle de 1074,25 € pour une période de 17 ans (du 01/01/2015 au 31/12/2031) auprès du gestionnaire VNF. Le montant de la redevance est indexé sur l'indice INSEE du coût de la construction (valeur indice INSEE coût construction : 1621).

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'autoriser la conclusion de la convention avec d'occupation temporaire du domaine public fluvial,
- d'autoriser le paiement de la redevance annuelle d'un montant de 1074,25 € à VNF, les crédits nécessaires étant inscrits au budget de l'exercice en cours,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	58
Absents :	1
Représentés :	6
Suffrages exprimés :	64
Pour :	64
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS  
Président de la Communauté d'Agglomération  
Béziers Méditerranée  
Maire de Sérignan

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 9 AVRIL 2015**

---

**QUESTION n° 15.62**

---

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL) ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR 2015.**

---

Référence Service : DGIS/DHAB/-

Rapporteur : **M. Robert MENARD**

---

L'an deux mille quinze et le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Etaiet Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Annie SCHMITT, Catherine VANDROY, Nourredine ABID, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Michel MOULIN, Daniel PAREDES, Claude PATIN, Alain SENEGAS, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

**Etaiet absents et avaient donné procuration :**

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL à Jean-Michel DU PLAA,  
Laurence RUL à Michel HERAIL,  
Florence TAILLADE à Jacques GRANIER,  
Elie ABOUD à Daniel PAREDES,  
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,  
Henri CABANEL à Roselyne PESTEIL.

**Etait absent :**

Monsieur le Conseiller Communautaire

Philippe ROUGEOT.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.



Mesdames, Messieurs,

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) a pour mission d'informer gratuitement les usagers sur leurs droits et obligations, sur les solutions de logement qui leur sont adaptées, notamment sur les conditions d'accès au parc locatif et sur les aspects juridiques et financiers de leur projet d'accession à la propriété, ceci, à l'exclusion de tout acte administratif, contentieux ou commercial.

Dans le cadre de la convention de partenariat conclue entre la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée et l'ADIL en 2014, celle-ci a assuré des permanences trois à quatre jours par semaine à Béziers, dont une permanence spécifique d'une demie-journée, sur rendez-vous, à la Maison des Coeurs de Villes et deux permanences bi-mensuelles à Sérignan et à Servian.

En 2014, l'ADIL a renseigné 1334 personnes domiciliées sur le territoire de la CABM sur les aides à l'accès et au maintien dans le logement, les rapports locatifs, la copropriété, la fiscalité du logement, l'accession à la propriété, l'amélioration et la qualité de l'habitat. Le tableau suivant fait apparaître une nette progression du nombre de consultations par rapport à 2011, 2012 et 2013.

<b>EVOLUTION DE LA FREQUENTATION</b>				
<b>PERMANENCES</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
<b>AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE</b>	<b>1344</b>	<b>1231</b>	<b>1252</b>	<b>1334</b>
SERIGNAN	47	63	52	71
SERVIAN	30	37	38	39

Considérant l'intérêt porté par un nombre de plus en plus important d'usagers pour ce type de prestations gratuites, il est proposé de renouveler la convention de partenariat pour 2015 et d'attribuer une subvention de 5 000 €.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'approuver la convention de partenariat à intervenir entre l'ADIL et la CABM, telle qu'annexée à la présente délibération,
- de verser une subvention de 5 000 € à l'ADIL étant précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2015,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers en exercice :	65
Présents :	58
Absents :	1
Représentés :	6
Suffrages exprimés :	64
Pour :	64
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS  
Président de la Communauté d'Agglomération  
Béziers Méditerranée  
Maire de Sérignan

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 9 AVRIL 2015**

---

**QUESTION n° 15.63**

---

**OBJET : CORRECTION D'UNE ERREUR MATÉRIELLE DANS LA DÉLIBÉRATION N°23 DU 24/07/2014 - MODIFICATION GARANTIE D'EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DE L'OPÉRATION DE CONSTRUCTION DE L'IMMEUBLE ' LE CAMI FOUNJUT ' À VALRAS-PLAGE.**

---

Référence Service : PRM/DFIN/-

Rapporteur : **M. Robert MENARD**

---

L'an deux mille quinze et le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Etaient Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Annie SCHMITT, Catherine VANDROY, Nourredine ABID, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Michel MOULIN, Daniel PAREDES, Claude PATIN, Alain SENEGAS, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

**Etaient absents et avaient donné procuration :**

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL à Jean-Michel DU PLAA,  
Laurence RUL à Michel HERAIL,  
Florence TAILLADE à Jacques GRANIER,  
Elie ABOUD à Daniel PAREDES,  
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,  
Henri CABANEL à Roselyne PESTEIL.

**Etait absent :**

Monsieur le Conseiller Communautaire

Philippe ROUGEOT.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

---

Mesdames, Messieurs,

A la suite d'une erreur de transcription de la délibération n°23 du 24/07/2014 (relative à la garantie d'emprunt pour le financement de l'opération de construction de l'immeuble « le Cami Founjut » à Valras-Plage), les deux paragraphes finaux n'ayant pas été intégrés, il convient de rectifier cette erreur matérielle.

Vu l'article R221-19 du Code Monétaire et Financier,

Vu les articles L 2252-1, L 2252-2, L 5111-4 et articles 5216-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 2021 et 2298 du Code Civil,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 26 Juin 2014 ayant déclaré d'intérêt communautaire l'opération de construction de 10 logements collectifs, située rue Cami Founjut à Valras-Plage,

Vu la demande formulée par l'Office Public de l'Habitat (OPH) Béziers Méditerranée tendant à obtenir la garantie par la Communauté d'Agglomération à hauteur de 781 866 €, représentant la totalité des quatre emprunts à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, en vue du financement de l'opération de construction de 10 logements collectifs, située rue Cami Founjut à Valras-Plage,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 juillet 2014, accordant la garantie d'emprunt à l'OPH Béziers Méditerranée :

- d'un montant de 781 866 € représentant 100 % de quatre emprunts à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, en vue du financement de l'opération de construction de 10 logements collectifs, située rue Cami Founjut à Valras-Plage.

**Article 1 :** La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée accorde sa garantie d'emprunt pour le remboursement d'un montant de 781 866 €, représentant 100 % des quatre emprunts que l'OPH Béziers Méditerranée se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ces prêts sont destinés à financer l'opération de construction de 10 logements collectifs, située rue Cami Founjut à Valras-Plage.

**Article 2 :** Les caractéristiques financières des prêts sont les suivantes :

<b>Caractéristiques du prêt</b>	<b>PLUS construction</b>	<b>PLUS FONCIER</b>	<b>PLAI construction</b>	<b>PLAI FONCIER</b>
<b>Montant du prêt</b>	<b>524 869,00 €</b>	<b>106 552,00 €</b>	<b>127 527,00 €</b>	<b>22 918,00 €</b>
<b>Échéances</b>	annuelles	annuelles	annuelles	annuelles
<b>Durée totale du prêt</b>	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans
<b>Index</b>	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
<b>Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt.</b>	+60pdb	+60pdb	-20pdb	-20pdb
	<i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que ce taux puisse être inférieur à 0%</i>			

<b>Profil d'amortissement</b>	Amortissement déduit de l'échéance	Amortissement déduit de l'échéance	Amortissement déduit de l'échéance	Amortissement déduit de l'échéance
	Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.			
<b>Préfinancement</b>	De 3 à 24 mois maximum	De 3 à 24 mois maximum	De 3 à 24 mois maximum	De 3 à 24 mois maximum
<b>Modalité de révision</b>	Double révisabilité limitée (DL)	Double révisabilité limitée (DL)	Double révisabilité limitée (DL)	Double révisabilité limitée (DL)
<b>Taux annuel de progressivité (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat en cas de variation de l'index de référence).</b>	De 0 à 0,50% maximum	De 0 à 0,50% maximum	De 0 à 0,50% maximum	De 0 à 0,50% maximum
	<i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%</i>			

**Article 3 :** La garantie de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée est accordée pour la durée totale des prêts, jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Il est précisé que, si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieure à douze (12) mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si l'emprunteur opte pour le paiement des intérêts de la période.

**Article 4 :** Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre simple, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 5 :** La Communauté d'Agglomération s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

**Article 6 :** *Le Conseil autorise le Président de la Communauté d'Agglomération à intervenir aux contrats de prêts qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.*

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers en exercice :	65
Présents :	58
Absents :	1
Représentés :	6
Suffrages exprimés :	64
Pour :	64
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,  
Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS  
Président de la Communauté d'Agglomération  
Béziers Méditerranée  
Maire de Sérignan

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 9 AVRIL 2015**

---

**QUESTION n° 15.64**

---

**OBJET : CONVENTION AVEC L'ÉTAT POUR L'AIDE À LA GESTION DE L'AIRE PERMANENTE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE À BÉZIERS.**

---

Référence Service : DGIS/DHAB/SPUBL-

Rapporteur : **M. Gérard GAUTIER**

---

L'an deux mille quinze et le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Etaients Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Annie SCHMITT, Catherine VANDROY, Nourredine ABID, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Michel MOULIN, Daniel PAREDES, Claude PATIN, Alain SENEGAS, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

**Etaients absents et avaient donné procuration :**

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL à Jean-Michel DU PLAA,  
Laurence RUL à Michel HERAIL,  
Florence TAILLADE à Jacques GRANIER,  
Elie ABOUD à Daniel PAREDES,  
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,  
Henri CABANEL à Roselyne PESTEIL.

**Etait absent :**

Monsieur le Conseiller Communautaire

Philippe ROUGEOT.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

---

Mesdames, Messieurs,

La loi de finances initiale 2014 (article 138) pose les bases d'une réforme du dispositif de soutien aux aires permanentes d'accueil des gens du voyage visant à remplacer pour partie, l'aide forfaitaire, par une aide conditionnée à l'occupation effective des places.

Afin de permettre la mise en oeuvre de cette réforme, le décret 2014-1742 du 30 décembre 2014 relatif à l'aide versée aux gestionnaires d'aires d'accueil des gens du voyage et l'arrêté du 30 décembre 2014 viennent modifier le cadre réglementaire pour rendre opérationnel le nouveau dispositif d'aide au logement temporaire dit "ALT 2".

L'article L 851-1 du Code de la sécurité sociale prévoit qu'une aide, déterminée en fonction, d'une part, du nombre total de places conformes et disponibles, et d'autre part de l'occupation effective de celles-ci, est versée au gestionnaire.

Le versement de l'aide est subordonnée à la signature d'une convention entre Monsieur le Préfet de Région et le Président de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée. Elle est conclue par année civile et peut être renouvelée par avenant.

Les modalités de calcul de l'ALT 2 sont les suivantes :

- un montant fixe de 88,30 € par nombre de places et par mois,
- un montant variable déterminé en fonction du taux moyen d'occupation mensuel prévisionnel. Les montants sont calculés en multipliant le nombre de places disponibles par 44,15 € et par le taux d'occupation estimé.  
S'agissant d'une estimation prévisionnelle, le montant fait ensuite l'objet d'une régularisation en n+1 pour prendre en compte l'occupation effective au titre de l'année n.

L'aire permanente d'accueil des gens du voyage, située RD 909 à Béziers a été mise en service le 1er juillet 2014. Les services de la CABM ne disposent pas d'éléments de référence sur une année civile complète, mais observent depuis l'ouverture de l'aire que son taux d'occupation a décliné régulièrement de septembre à janvier, en raison de l'augmentation du coût de stationnement généré par de plus fortes consommations d'électricité pendant la période hivernale.

Le mois de février est marqué par une inversion de tendance qui devrait se confirmer au cours des mois à venir. Il est donc proposé pour estimer la part variable de l'ALT 2 des mois de mars à juin 2015, au cours desquels la fréquentation va croître, de transposer les valeurs de décembre à septembre 2014.

Pour juillet à décembre 2015, il est proposé de se baser sur les valeurs 2014 de ces mêmes mois.

Sur ce principe, l'estimation de l'occupation de l'aire au titre de l'année 2015 proposée est la suivante :

	Pourcentage d'occupation proposé	Justification du pourcentage proposé
Janvier 2015	14%	Valeur janvier 2015
Février 2015	24%	Valeur février 2015
Mars 2015	31%	<i>Valeur décembre 2014</i>
Avril 2015	47%	<i>Valeur novembre 2014</i>
Mai 2015	69%	<i>Valeur octobre 2014</i>
Juin 2015	89%	<i>Valeur septembre 2014</i>



Juillet 2015	27%	Valeur juillet 2014
Août 2015	55%	Valeur août 2014
Septembre 2015	89%	Valeur septembre 2014
Octobre 2015	69%	Valeur octobre 2014
Novembre 2015	47%	Valeur novembre 2014
Décembre 2015	31%	Valeur décembre 2014
<i>Moyenne</i>	<i>49,33%</i>	

La convention jointe à la présente délibération fixe les droits et les obligations des parties, ainsi que les capacités d'accueil disponibles et la prévision d'occupation des places, telle que proposée ci-dessus, prises en compte pour le calcul de l'aide.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'approuver la convention entre l'Etat et la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée visant à bénéficier au titre de l'année 2015 de l'aide à la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, dite "ALT 2", dans les conditions proposées,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	58
Absents :	1
Représentés :	6
Suffrages exprimés :	64
Pour :	64
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS  
Président de la Communauté d'Agglomération  
Béziers Méditerranée  
Maire de Sérignan

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 9 AVRIL 2015**

---

**QUESTION n° 15.65**

---

**OBJET : PROPOSITION DE CESSION GRATUITE ET DE VENTE DE LIVRES DÉCLASSÉS.**

---

Référence Service : DGIS/DLP/-

Rapporteur : **M. Jean-Michel DU PLAA**

---

L'an deux mille quinze et le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Etaients Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Annie SCHMITT, Catherine VANDROY, Nourredine ABID, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Michel MOULIN, Daniel PAREDES, Claude PATIN, Alain SENEGAS, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

**Etaients absents et avaient donné procuration :**

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL à Jean-Michel DU PLAA,  
Laurence RUL à Michel HERAIL,  
Florence TAILLADE à Jacques GRANIER,  
Elie ABOUD à Daniel PAREDES,  
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,  
Henri CABANEL à Roselyne PESTEIL.

**Etait absent :**

Monsieur le Conseiller Communautaire

Philippe ROUGEOT.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

---

Mesdames, Messieurs,

Comme tout établissement de lecture publique, la médiathèque André Malraux retire régulièrement des livres de ses collections, selon des critères précis : ancienneté,

obsolescence, désintérêt du public (absence d'emprunt dans une durée déterminée), réédition d'un titre ou acquisition remplaçant un titre ancien.

Ces opérations, intitulées « désherbage » dans le jargon professionnel, peuvent conduire légalement à la vente de ces ouvrages.

Les documents vendus présentent un aspect physique correct. Ils n'ont plus de valeur marchande car leur usage en médiathèque a modifié leur aspect (couverture plastifiée, tampons, cotation). Leur mise en vente ne constitue donc pas une concurrence avec le marché du neuf, ni même celui de l'occasion.

Ce type d'action attire généralement un public nombreux qui saisit l'opportunité de pouvoir acquérir des livres à bas prix.

Au préalable, avant d'organiser cette vente en direction des particuliers, la médiathèque André Malraux propose d'inviter les écoles et les bibliothèques du territoire de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée à venir retirer gratuitement les livres pouvant intéresser leurs publics.

La médiathèque André Malraux se propose d'organiser une vente aux particuliers le **samedi 13 juin 2015**, sur le parvis de la médiathèque.

Les tarifs suivants sont proposés :

- 1000 livres de grands formats (> à 25 cm de hauteur): tarif de vente 2 euros pièce
- 4000 livres de petits formats (< à 25 cm de hauteur): tarif de vente 1 euro pièce

L'encaissement des recettes se fera par l'intermédiaire de la régie de recettes de la médiathèque.

Cette vente ne s'adresse qu'aux particuliers et le nombre de documents vendus par personne, est limité à 20.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'autoriser les dons aux bibliothèques du territoire de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée,
- d'autoriser la vente aux particuliers dans les conditions exposées ci-dessus,
- d'adopter les tarifs proposés,
- d'imputer les recettes en résultant au code fonctionnel 321 article 7088,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers en exercice :	65
Présents :	58
Absents :	1
Représentés :	6
Suffrages exprimés :	55
Pour :	31
Contre :	24
Abstention :	9

Le Conseil adopte à la majorité des suffrages  
exprimés,

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS  
Président de la Communauté d'Agglomération  
Béziers Méditerranée  
Maire de Sérignan

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 9 AVRIL 2015**

---

**QUESTION n° 15.66**

---

**OBJET : PISCINE DU SUD : CHOIX DU SITE, VALIDATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIÈRE DE L'OPÉRATION, DEMANDE DE SUBVENTION.**

---

Référence Service : DGAT/DGU/-

Rapporteur : **M. Jean-Paul GALONNIER**

---

L'an deux mille quinze et le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Etaients Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Annie SCHMITT, Catherine VANDROY, Nourredine ABID, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Michel MOULIN, Daniel PAREDES, Claude PATIN, Alain SENEGAS, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

**Etaients absents et avaient donné procuration :**

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL à Jean-Michel DU PLAA,  
Laurence RUL à Michel HERAIL,  
Florence TAILLADE à Jacques GRANIER,  
Elie ABOUD à Daniel PAREDES,  
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,  
Henri CABANEL à Roselyne PESTEIL.

**Etait absent :**

Monsieur le Conseiller Communautaire

Philippe ROUGEOT.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

---

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 16 Décembre 2010, la Communauté d'Agglomération a validé l'implantation de la Piscine du Sud, troisième équipement du « Plan Piscine », sur la Commune de Sauvian, plus précisément sur un terrain situé ZAC Font-Vive.

Toutefois, les orientations en matière d'aménagement du territoire ont mis en évidence qu'une localisation devait être recherchée afin que cet équipement communautaire soit situé à équidistance des secteurs urbanisés de Sauvian et Sérignan, et Vendres (situé sur la Commune de La Domitienne), permettant ainsi une proximité avec les établissements scolaires présents sur le territoire de ces trois communes (écoles primaires, collèges et lycée), ce notamment dans un but de recherche optimale de financements.

Une étude menée sur un large secteur a permis d'identifier que la parcelle AK 78 sur le territoire de la commune de Sauvian répondait à ces critères (carte jointe en annexe).

Par ailleurs, le programme de l'opération, défini avec l'ensemble des acteurs du territoire et les partenaires financiers, est basé sur trois enjeux prioritaires :

- cibler un large public, à la fois scolaire, de proximité et intergénérationnel,
- concevoir un équipement attractif et incitatif à la pratique de la natation tant sportive que ludique ou de santé,
- positionner l'équipement dans une démarche de qualité environnementale et d'intégration paysagère.

Afin de répondre à ces objectifs, le programme fonctionnel prévisionnel est le suivant :

- Espace d'accueil
- Zone administrative et de service
- Zone vestiaire/sanitaire
- Bassin couvert modulable de 25m x 16m
- Plages et gradins intérieurs (100 places)
- Bassin extérieur de 200 m<sup>2</sup>
- Espaces extérieurs d'activité
- Parking et aménagements paysagers extérieurs (100 places)
- Annexes techniques et fonctionnelles

Le coût prévisionnel de l'opération est évalué à 9 993 000 € TTC.

Les dépenses s'étaleront sur la période de 2015 à 2019.

Le plan de financement prévisionnel est établi ainsi :

- Région : 20%
- Département : 15%
- État : 10%
- ADEME : 2%
- Communauté de Commune La Domitienne : 5%
- Autofinancement : 48%

En cas de défaillance de l'un des financeurs, la CABM s'engage à assurer l'équilibre de l'opération.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- de valider le lieu d'implantation de la Piscine du Sud sur la parcelle AK 78 située sur le territoire de la commune de Sauvian,
- de valider le programme prévisionnel et l'enveloppe financière prévisionnelle affectée à l'opération,
- de valider le plan de financement prévisionnel proposé,
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter la participation financière de la Région, du Département, de l'État, de l'ADEME et de négocier toute aide ou subvention auprès d'autres financeurs potentiels,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	58
Absents :	1
Représentés :	6
Suffrages exprimés :	64
Pour :	64
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS  
Président de la Communauté d'Agglomération  
Béziers Méditerranée  
Maire de Sérignan

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 9 AVRIL 2015**

---

**QUESTION n° 15.67**

---

**OBJET : DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU RESTAURANT UNIVERSITAIRE : COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ - ANNÉE 2013-2014.**

---

Référence Service : DGIS//–

Rapporteur : **M. Alain BIOLA**

---

L'an deux mille quinze et le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Etaients Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Annie SCHMITT, Catherine VANDROY, Nourredine ABID, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Michel MOULIN, Daniel PAREDES, Claude PATIN, Alain SENEGAS, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

**Etaients absents et avaient donné procuration :**

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL à Jean-Michel DU PLAA,  
Laurence RUL à Michel HERAIL,  
Florence TAILLADE à Jacques GRANIER,  
Elie ABOUD à Daniel PAREDES,  
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,  
Henri CABANEL à Roselyne PESTEIL.

**Etait absent :**

Monsieur le Conseiller Communautaire

Philippe ROUGEOT.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

---

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 30 avril 2002, le Conseil Communautaire a décidé de doter la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée de la compétence « développement de



l'enseignement supérieur et amélioration des conditions de vie des étudiants » et a déclaré d'intérêt communautaire le restaurant universitaire du Centre universitaire Du Guesclin, situé à Béziers.

Par délibération en date du 24 juin 2010, le Conseil Communautaire a attribué la gestion du restaurant universitaire à la Société Elios Restauration via une délégation de service public d'une durée de 6 ans.

**Bilan de l'année universitaire 2013-2014 :**

- Nombre de repas servis :

- Etudiants : 48 761
- Personnels : 439
- Autres : 319

**Total :** 49 519 (+ 0,16 % par rapport à la fréquentation 2012-2013)

- Coût de revient unitaire : 7,30 € H.T soit 8,03 € T.T.C
- Tarif du repas étudiant : 3,15 €
- Nombre de jours d'ouverture : 187 jours
- Chiffre d'affaires : 392 264,41 € T.T.C

La compensation financière annuelle versée par la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, en raison des sujétions de service public imposées au délégataire, s'élève à 224 915,15 €, alors que la redevance d'affermage versée par Elios Restauration au délégant, s'établit à 26 399,92 €.

9 animations thématiques ont été mises en place sur la période. Après une quatrième année d'exploitation et conformément à la législation relative aux délégations de services publics, le délégataire a présenté, à la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 15 novembre 2014, les comptes rendus techniques et financiers relatifs à la gestion du restaurant universitaire.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'approuver ce bilan,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers en exercice :	65
Présents :	58
Absents :	1
Représentés :	6
Suffrages exprimés :	64
Pour :	64
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS  
Président de la Communauté d'Agglomération  
Béziers Méditerranée  
Maire de Sérignan

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 9 AVRIL 2015**

---

**QUESTION n° 15.68**

---

**OBJET : DÉCLARATION D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDES LE LONG DE L'ORB DE VALRAS-PLAGE À SÉRIGNAN, SAUVIAN, VILLENEUVE-LES-BÉZIERS ET BÉZIERS, DES PORTS DE VALRAS-PLAGE ET SÉRIGNAN ET DES ORPELLIÈRES.**

---

Référence Service : DGAT/DAE/-

Rapporteur : **M. Michel SUERE**

---

L'an deux mille quinze et le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Etaient Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Annie SCHMITT, Catherine VANDROY, Nourredine ABID, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Michel MOULIN, Daniel PAREDES, Claude PATIN, Alain SENEGAS, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

**Etaient absents et avaient donné procuration :**

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL à Jean-Michel DU PLAA,  
Laurence RUL à Michel HERAIL,  
Florence TAILLADE à Jacques GRANIER,  
Elie ABOUD à Daniel PAREDES,  
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,  
Henri CABANEL à Roselyne PESTEIL.

**Etait absent :**

Monsieur le Conseiller Communautaire

Philippe ROUGEOT.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

---

Mesdames, Messieurs,

L'aménagement de l'espace communautaire est l'une des compétences obligatoires exercées par les communautés d'agglomération. A ce titre, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée est compétente pour élaborer, gérer et assurer le portage opérationnel et financier des schémas de secteur et études en matière d'aménagement de l'espace communautaire.

Par ailleurs, la Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée exerce une compétence supplémentaire en matière de tourisme. Dans ce cadre, elle est compétente pour procéder à la « création, aménagement et gestion d'équipements touristiques et de zones touristiques déclarées d'intérêt communautaire, signalétique touristique, ingénierie et stratégie de développement touristique ».

Le territoire de la communauté d'agglomération est marqué par la présence d'espaces délaissés ou faiblement pris en compte dans les stratégies d'aménagement. Parmi eux, la vallée de l'Orb occupe une place importante, et une position géographique centrale.

La communauté d'agglomération souhaite faire de l'Orb (de Béziers à Valras-Plage en passant par Villeneuve-les-Béziers, Sauvian et Sérignan) un axe de développement majeur et structurant de son projet de territoire et valoriser son caractère fluvial. L'intégration de cet espace au projet de territoire mérite d'être étudiée. Sa prise en compte entraînera une reconfiguration du territoire et l'affirmation de son identité. Plusieurs initiatives localisées déjà ont vu le jour dans des communes de l'agglomération ces dernières années et témoignent de l'attrait des acteurs publics pour le fleuve Orb et ses abords (piétonisation des berges et du Pont-Vieux, projet de réaménagement de l'ancien port Notre-Dame en lien avec le projet des Neuf Écluses de Fonsérannes, création de l'espace de loisirs Béziers-plage, projet de développement d'un éco-port à Sérignan, action pour la valorisation du site des Orpellières ...).

La mise en cohérence de ces actions localisées avec le projet de territoire, dans une approche plus globale de l'aménagement et la valorisation de ces espaces est posée.

Des actions opérationnelles innovantes doivent être recherchées. Ces projets, à hautes performances environnementales, devront intégrer le risque de l'inondation à l'aménagement, pour offrir à la population touristique et permanente des activités de qualité tournées vers la mer, la pêche et la découverte du littoral depuis les terres.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- de déclarer «d'intérêt communautaire» conformément au zonage des cartes annexées, le périmètre des études à mener en vue de l'aménagement des sites identifiées : emprises d'une largeur de 10 mètres environ de part et d'autre de l'Orb sur les communes de Béziers, Villeneuve-les-Béziers, Sauvian, Sérignan et Valras-Plage, zones des ports de Sérignan et Valras-Plage et le site des Orpellières,
- de prendre acte que la Communauté d'agglomération assurera à ce titre la «maîtrise d'ouvrage» pour toutes les études et demandes de financement relatives à ce projet,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers en exercice :	65
Présents :	58
Absents :	1
Représentés :	6
Suffrages exprimés :	64
Pour :	64
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS  
Président de la Communauté d'Agglomération  
Béziers Méditerranée  
Maire de Sérignan

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 9 AVRIL 2015**

---

**QUESTION n° 15.69**

---

**OBJET : DÉSIGNATION D'UN SUPPLÉANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LANGUEDOC ROUSSILLON.**

---

Référence Service : DGAT/DAE/-

Rapporteur : **M. Michel SUERE**

---

L'an deux mille quinze et le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Etaient Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Annie SCHMITT, Catherine VANDROY, Nourredine ABID, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Michel MOULIN, Daniel PAREDES, Claude PATIN, Alain SENEGAS, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

**Etaient absents et avaient donné procuration :**

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL à Jean-Michel DU PLAA,  
Laurence RUL à Michel HERAIL,  
Florence TAILLADE à Jacques GRANIER,  
Elie ABOUD à Daniel PAREDES,  
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,  
Henri CABANEL à Roselyne PESTEIL.

**Etait absent :**

Monsieur le Conseiller Communautaire

Philippe ROUGEOT.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

---

Mesdames, Messieurs,

L'EPF LR, créé par décret en date du 2 juillet 2008, est un Établissement public de l'État à caractère industriel et commercial, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière et habilité, sur le territoire de la région Languedoc-Roussillon, à procéder à :

- toutes les acquisitions foncières et opérations immobilières et foncières de nature à faciliter l'aménagement au sens de l'article L.300-1 du code de l'urbanisme et, notamment, en vue du développement de l'offre de logements ou d'opérations de renouvellement urbain, d'activités économiques, de la protection contre les risques naturels, de la préservation des espaces agricoles et naturels remarquables et de la mise en œuvre des grands équipements,
- la réalisation des études et travaux nécessaires à l'accomplissement des missions définies ci-dessus.

Le décret n°2014-1734 du 29 décembre 2014 vient de modifier la composition du conseil d'administration de cet établissement, réduit à vingt-huit membres au lieu de quarante-deux, chaque membre étant désormais doté d'un suppléant.

Par délibération en date du 14 mai 2014, le Conseil Communautaire a désigné Michel SUERE en qualité de représentant de la CABM au conseil d'administration de L'Établissement Public Foncier Languedoc Roussillon (EPF-LR). Par conséquent, il convient de désigner un suppléant.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- de désigner un suppléant au Conseil d'administration de l'Établissement Public Foncier Languedoc Roussillon,
- d'appliquer les dispositions du dernier alinéa de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui stipule que le « conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations (...), sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin »,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après appel à candidature, se sont déclarés les conseillers communautaires suivants :

- Membre suppléant :  
Alain BIOLA

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletins secrets pour l'élection des représentants de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée au conseil d'administration de l'Établissement Public Foncier Languedoc Roussillon.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du CGCT, et dans la mesure où le nombre de candidats déclarés correspond au nombre de sièges à pourvoir, les nominations prennent effet immédiatement comme suit :

- Membre suppléant :  
Alain BIOLA

Nombre de Conseillers en exercice :	65
Présents :	58
Absents :	1
Représentés :	6
Suffrages exprimés :	64
Pour :	64
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS  
Président de la Communauté d'Agglomération  
Béziers Méditerranée  
Maire de Sérignan



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 9 AVRIL 2015**

---

**QUESTION n° 15.70**

---

**OBJET : CONVENTION OPERATIONNELLE 'MAIRIE-ELIE GUIBERT' AVEC LA COMMUNE DE LIGNAN-SUR-ORB ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LANGUEDOC ROUSSILLON - AVENANT N°1.**

---

Référence Service : DGAT/DAE/-

Rapporteur : **M. Michel SUERE**

---

L'an deux mille quinze et le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Étaient Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Annie SCHMITT, Catherine VANDROY, Nourredine ABID, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Michel MOULIN, Daniel PAREDES, Claude PATIN, Alain SENEGAS, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

**Étaient absents et avaient donné procuration :**

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL à Jean-Michel DU PLAA,  
Laurence RUL à Michel HERAIL,  
Florence TAILLADE à Jacques GRANIER,  
Elie ABOUD à Daniel PAREDES,  
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,  
Henri CABANEL à Roselyne PESTEIL.

**Était absent :**

Monsieur le Conseiller Communautaire

Philippe ROUGEOT.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

---

Mesdames, Messieurs,

Par convention en date du 28 janvier 2013 co-signée par la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, la commune de Lignan-sur-Orb a confié à l'Établissement Public Foncier Languedoc Roussillon (EPF LR) une mission d'acquisition foncière sur le secteur de renouvellement urbain dénommé « Mairie–Elie Guibert » à Lignan-sur-Orb.

L'étude réalisée dans le cadre de cette convention met en évidence l'intérêt d'étendre le périmètre de l'opération d'aménagement d'ensemble à trois parcelles bâties limitrophes, ce qui nécessiterait d'élargir le périmètre initial d'intervention de l'EPF LR.

Par ailleurs, l'engagement financier de 450 000€ prévu sur les deux premières années de la convention serait maintenu sur la durée de celle-ci .

Enfin, suite à la délibération du conseil d'administration de l'EPF LR en date du 21 mars 2013, des compléments ont été apportés aux conditions de cession des biens acquis par l'EPF LR.

L'ensemble de ces modifications est détaillé dans le projet d'avenant n°1 joint en annexe.

Ce projet d'avenant n°1 a été approuvé par le conseil municipal de Lignan-sur-Orb par délibération en date du 10 mars 2015.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention opérationnelle « Mairie–Elie Guibert » signée avec la commune de Lignan-sur-Orb et l'Établissement Public Foncier Languedoc Roussillon (EPF-LR) le 28 janvier 2013,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	58
Absents :	1
Représentés :	6
Suffrages exprimés :	64
Pour :	64
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS  
Président de la Communauté d'Agglomération  
Béziers Méditerranée  
Maire de Sérignan

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 9 AVRIL 2015**

---

**QUESTION n° 15.71**

---

**OBJET : TRANSFERT D'UNE PARCELLE APPARTENANT AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL BÉZIERS - VILLENEUVE-LES-BÉZIERS, DISSOUS DEPUIS 2012.**

---

Référence Service : DGAT/DAE/SFONC-

Rapporteur : **M. Michel SUERE**

---

L'an deux mille quinze et le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Etaient Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Annie SCHMITT, Catherine VANDROY, Nourredine ABID, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Michel MOULIN, Daniel PAREDES, Claude PATIN, Alain SENEGAS, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

**Etaient absents et avaient donné procuration :**

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL à Jean-Michel DU PLAA,  
Laurence RUL à Michel HERAIL,  
Florence TAILLADE à Jacques GRANIER,  
Elie ABOUD à Daniel PAREDES,  
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,  
Henri CABANEL à Roselyne PESTEIL.

**Etait absent :**

Monsieur le Conseiller Communautaire

Philippe ROUGEOT.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

---

Mesdames, Messieurs,

Avant la création de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée au 01/01/2002, le syndicat intercommunal Béziers – Villeneuve-les-Béziers exerçait sur son territoire la compétence de gestion de la zone d'activité du Capiscol.

Par délibération du 27 mars 2002, dans le cadre du transfert de la compétence développement économique à la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, celle-ci a déclaré d'intérêt communautaire la ZAC du Capiscol, créée, gérée et commercialisée par le syndicat intercommunal Béziers – Villeneuve-les-Béziers.

Par arrêté du 9 septembre 2002, le Préfet de l'Hérault, a réduit les compétences du syndicat, en supprimant celles exercées par ce dernier en matière de développement économique et en les transférant à la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée.

Par délibérations en date des 13 mai 2003 et 21 mai 2003 le syndicat intercommunal Béziers – Villeneuve-les-Béziers et la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée ont approuvé le transfert de propriété des terrains appartenant au syndicat intercommunal Béziers – Villeneuve-les-Béziers, situés dans la ZAC du Capiscol sur le terrain de la commune de Villeneuve-les-Béziers, conformément au cadastre en vigueur à cette date.

Suite au remaniement cadastral intervenu en 2004 sur la commune de Villeneuve-les-Béziers, la liste des parcelles visées dans la délibération de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée du 21 mai 2003 a été modifiée.

En conséquence, par délibération en date du 10 février 2005, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée a approuvé le transfert des parcelles concernées selon leurs nouveaux numéros cadastraux, dans les conditions approuvées par la délibération du 21 mai 2003.

L'acte authentique de cession des dites parcelles a été signé en date du 30 mars 2005.

Par suite, le syndicat intercommunal Béziers – Villeneuve-les-Béziers a été dissous par arrêté préfectoral le 31 décembre 2012.

Cependant, dans la délibération de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée du 10 février 2005, intervenue suite au remaniement cadastral, une parcelle énumérée dans la délibération du 21 mai 2003 n'a pas été retranscrite.

Il s'agit de la parcelle anciennement cadastrée section A n°1262, désignée depuis 2004 section AR n°10.

Il convient donc que cette parcelle soit transférée au profit de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, le cas échéant par la prise d'un arrêté préfectoral modificatif, suivi d'un acte authentique.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'accepter le transfert de la parcelle cadastrée AR n°10 dans le patrimoine de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, dans le respect des procédures qui s'imposent, notamment par acte authentique. Les frais d'acte de cession seront pris en charge par la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée.

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers en exercice :	65
Présents :	58
Absents :	1
Représentés :	6
Suffrages exprimés :	64
Pour :	64
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS  
Président de la Communauté d'Agglomération  
Béziers Méditerranée  
Maire de Sérignan

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 9 AVRIL 2015**

---

**QUESTION n° 15.72**

---

**OBJET : ACQUISITION DE PARCELLES DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE RACCORDEMENTS DE RESEAUX D'ASSAINISSEMENT.**

---

Référence Service : DGAT/DAE/SFONC-

Rapporteur : **M. Michel SUERE**

---

L'an deux mille quinze et le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Etaient Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Annie SCHMITT, Catherine VANDROY, Nourredine ABID, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Michel MOULIN, Daniel PAREDES, Claude PATIN, Alain SENEGAS, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

**Etaient absents et avaient donné procuration :**

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL à Jean-Michel DU PLAA,  
Laurence RUL à Michel HERAIL,  
Florence TAILLADE à Jacques GRANIER,  
Elie ABOUD à Daniel PAREDES,  
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,  
Henri CABANEL à Roselyne PESTEIL.

**Etait absent :**

Monsieur le Conseiller Communautaire

Philippe ROUGEOT.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

---

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa compétence "Eau et Assainissement", la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée a engagé le renforcement et la sécurisation du traitement des eaux usées de Cers et Villeneuve-les-Béziers, en raccordant le réseau d'assainissement de ces deux communes, à la station d'épuration intercommunale de Béziers.

Ce projet nécessite la création d'un poste de refoulement sur la parcelle cadastrée section AZ n°78, et la réhabilitation d'un poste existant sur la parcelle cadastrée section AD n°245, sises commune de Villeneuve les Béziers.

La commune de Villeneuve les Béziers propriétaire de ces fonciers, a donné son accord pour vendre à la Communauté d'Agglomération la parcelle cadastrée AZ n°78 partie A d'une superficie de 242 m<sup>2</sup>, et la parcelle cadastrée AD 245 partie A d'une superficie de 355 m<sup>2</sup>, à l'euro symbolique compte tenu de l'intérêt communautaire du projet.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'acquérir auprès de la commune de Villeneuve les Béziers les parcelles cadastrées section AZ n°78 partie A d'une superficie de 242 m<sup>2</sup>, et section AD n°245 partie A, d'une superficie 355 m<sup>2</sup>, pour un montant de un euro symbolique, auquel il conviendra d'ajouter les frais d'acquisition.

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	58
Absents :	1
Représentés :	6
Suffrages exprimés :	64
Pour :	64
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS  
Président de la Communauté d'Agglomération  
Béziers Méditerranée  
Maire de Sérignan

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 9 AVRIL 2015**

---

**QUESTION n° 15.73**

---

**OBJET : AVIS RELATIF À LA RÉVISION ALLÉGÉE DU PLU DE LA COMMUNE DE BÉZIERS - SECTEUR DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉE DE BÉZIERS OUEST.**

---

Référence Service : DGAT/DAE/SAP-

Rapporteur : **M. Michel SUERE**

---

L'an deux mille quinze et le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Etaient Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Annie SCHMITT, Catherine VANDROY, Nourredine ABID, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Michel MOULIN, Daniel PAREDES, Claude PATIN, Alain SENEGAS, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

**Etaient absents et avaient donné procuration :**

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL à Jean-Michel DU PLAA,  
Laurence RUL à Michel HERAIL,  
Florence TAILLADE à Jacques GRANIER,  
Elie ABOUD à Daniel PAREDES,  
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,  
Henri CABANEL à Roselyne PESTEIL.

**Etait absent :**

Monsieur le Conseiller Communautaire

Philippe ROUGEOT.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.



Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 22 janvier 2015, le conseil municipal de Béziers a arrêté le projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme concernant le secteur de la Zone d'Aménagement Concertée de Béziers Ouest.

Cette procédure vise à intégrer les bassins de rétention dédiés à la zone d'activités "Béziers Ouest", dans un zonage adapté à leur fonction actuelle et à un projet de centrale photovoltaïque au sol par la société Quadran partenaire de la Communauté d'Agglomération pour les projets photovoltaïques (Cf. Annexe 1). Ces bassins sont classés au PLU en zonage agricole.

Il est donc prévu que les parcelles AX 49 et 50 correspondantes, d'une superficie de 10,4 hectares, soient classées en secteur UE1bp, qui autorise l'installation de panneaux photovoltaïques et équipements nécessaires à la production d'électricité à partir des ressources naturelles solaires (Cf. Annexe 2).

Le projet de règlement précise que :

- Le nettoyage, le démontage et le recyclage sont à la charge expresse du gestionnaire,
- Des plantations d'espèces végétales locales à feuillages persistants seront implantées en pourtour de terrain afin de limiter la covisibilité avec le monument du Château de la Tour situé à 450m du projet,
- Des passages seront aménagés tous les 100 mètres dans la clôture afin de permettre la circulation des espèces.

Conformément à l'article L 123-6 et suivants du Code de l'Urbanisme, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée doit se prononcer sur cette modification en qualité de personne publique associée.

Après analyse de ce dossier, il apparaît que cette révision allégée du PLU de Béziers, justifiée pour conforter le pôle économique et permettre le développement des énergies renouvelables sur des sites anthropisés, ne porte pas atteinte aux orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLU.

Considérant que :

- Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée a approuvé le 21 octobre 2010, un schéma de développement des énergies renouvelables,
- Le projet est en cohérence avec ce schéma et que le site concerné par la révision allégée répond aux critères qui y sont définis, à savoir des terrains délaissés car anthropisés (anciennes carrières, anciennes décharges, bassins de rétention, friches...) et sur lesquels les enjeux environnementaux sont faibles,
- Le projet photovoltaïque de la ZABO a été intégré dans le cadre de l'appel à projets européen de recherche de partenariat global structurant pour le développement local d'une filière photovoltaïque (requalification multi-sites), que la Communauté d'Agglomération a organisé,
- La société Quadran, a été retenu par la Communauté d'Agglomération pour conduire l'aménagement de ces projets au sol qui représentent un potentiel de 40MW sur près de 70 ha,
- Au-delà de l'aspect écologiquement pertinent de la mise en œuvre de projets d'énergies renouvelables, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée

- rappelle qu'elle attache une importance à la réalisation de ce projet situé dans ce bassin de rétention sur lequel aucune autre valorisation n'est possible,
- L'Architecte des Bâtiments de France a émis un avis favorable au projet.

Considérant qu'il conviendrait toutefois que le règlement du PLU précise à l'article 3 que le chemin d'accès au sous-secteur UE1bp soit d'une largeur minimale de 5 mètres, largeur supérieure à celle du chemin de desserte actuel du site.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'émettre un avis favorable de principe sur la révision allégée du PLU de Béziers,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	58
Absents :	1
Représentés :	6
Suffrages exprimés :	64
Pour :	64
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS  
Président de la Communauté d'Agglomération  
Béziers Méditerranée  
Maire de Sérignan

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 9 AVRIL 2015**

---

**QUESTION n° 15.74**

---

**OBJET : CHARTE D'ENGAGEMENT POUR DES SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF PLUS PERFORMANTS.**

---

Référence Service : DGAT/DCE/SCE-

Rapporteur : **M. Bernard AURIOL**

---

L'an deux mille quinze et le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Etaient Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Annie SCHMITT, Catherine VANDROY, Nourredine ABID, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Michel MOULIN, Daniel PAREDES, Claude PATIN, Alain SENEGAS, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

**Etaient absents et avaient donné procuration :**

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL à Jean-Michel DU PLAA,  
Laurence RUL à Michel HERAIL,  
Florence TAILLADE à Jacques GRANIER,  
Elie ABOUD à Daniel PAREDES,  
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,  
Henri CABANEL à Roselyne PESTEIL.

**Etait absent :**

Monsieur le Conseiller Communautaire

Philippe ROUGEOT.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

---

Mesdames, Messieurs,

La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM) a constitué, au cours du second semestre 2014, un groupe de travail composé d'élus et de techniciens de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée et des communes membres, afin de répondre notamment aux objectifs suivants :

- préparer la gestion et l'organisation des services publics d'eau potable et d'assainissement à compter du 1er janvier 2017 ;
- définir les orientations du projet d'agglomération pour les compétences eau potable et assainissement collectif.

Parmi les conclusions des travaux du groupe, une charte retraçant les axes principaux autour desquels devront s'articuler les services publics a été élaborée.

Cette charte d'engagements constitue le fil conducteur des orientations futures autour des axes décrits ci-après :

- en terme d'exploitation, à savoir pour les tâches liées au bon fonctionnement technique et à la continuité des services ainsi qu'à la relation entre les usagers, les opérateurs et l'autorité organisatrice ;
- pour les opérations d'investissement qui permettent de maintenir la qualité de la ressource, des installations et des réseaux ;
- en matière de tarification et de solidarité, permettront d'assurer un prix juste et le plus bas possible.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'approuver la charte d'engagements pour les services publics d'eau potable et d'assainissement collectif.

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers en exercice :	65
Présents :	58
Absents :	1
Représentés :	6
Suffrages exprimés :	64
Pour :	64
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS  
Président de la Communauté d'Agglomération  
Béziers Méditerranée  
Maire de Sérignan